



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels  
enseignants du second degré  
DPES 3**

Affaire suivie par :  
Béatrice VELIA  
Tél : 02 62 48 10 02  
Mél : [mouvement2d@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS71003  
97743 ST DENIS CEDEX

**Division des personnels  
enseignants du second degré (DPES)**

Saint-Denis, le 23 janvier 2023

La rectrice,

à

Monsieur le président de l'université,

Mesdames, Messieurs

les chefs d'établissement du second degré,

Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,

Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,

inspecteurs pédagogiques régionaux,

Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation

nationale du second degré

Mesdames, Messieurs les IA - DASEN

**CIRCULAIRE N° DPES/23/01**

**Objet : Candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement français en principauté  
d'Andorre– rentrée scolaire 2023**

Référence : note de service 09-01-2023 – BO n°3 du 19 janvier 2023

La note référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les demandes des candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale à un poste dans les établissements d'enseignement français en principauté d'Andorre au titre de l'année 2023-2024.

Je vous rappelle les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



<b>Constitution du dossier</b>	<p>Les candidats déposeront leur candidature, accompagnée des pièces justificatives, sur l'application Amandor MEN, à l'adresse :</p> <p style="text-align: center;"><a href="https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/AMANDOR-MEN">https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/AMANDOR-MEN</a></p> <p>Date d'ouverture d'Amandor MEN : <b>23 janvier 2023</b></p> <p>Date limite de saisie de la candidature sur Amandor MEN : <b>03 février 2023</b></p> <p>Date limite de téléversement sur AMANDOR MEN des pièces justificatives : <b>03 mars 2023</b></p>
<b>Transmission des dossiers</b>	<p>Le dossier complet avec la fiche d'avis doit être transmise à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:mouvement2d@ac-reunion.fr">mouvement2d@ac-reunion.fr</a></p> <p>pour signature par la rectrice <b>au plus tard le 12 février 2023</b>.</p> <p>Pour un téléversement par l'agent de la fiche <u>signée par la rectrice</u> au plus tard <b>le 24 février 2023</b>.</p>

L'attention des candidats et des services académiques est spécialement attirée sur le respect impératif du calendrier des opérations mentionné supra. Les demandes transmises hors délai, ou incomplètes ne pourront pas être prises en compte.

Vous trouverez toutes les informations utiles et complémentaires sur le site de la délégation à l'enseignement français en principauté d'Andorre : <http://sef.xena.ad/SEF/index.htm>.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

**La rectrice**

**Pour la rectrice et par délégation**

**La secrétaire générale adjointe**

**SIGNE**

**Maryvonne CLEMENT**